Affiché le

ID: 035-213501265-20230131-CNE23_020-DE



CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N° 23-020 - 31 ianvier 2023

Finances locales

Présents:

Décisions budgétaires

Quorum: 15 Présents: 20 Pouvoirs: 8

Votants: 28

Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE - Hermine TOFFOLETTI - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Françoise LEBRUN - Sandrine THURET - Cédric BINET - Matthieu CHANEL - Thierry PRESSARD - Hélène LE BARS - Michèle MOTEL - Patrick JUMEL - François CHARMETEAU - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN -

Quentin PILLET

Excusés:

Mathieu LUCAS MOUNIER - Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Pascale THEZE - Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY

Absente:

Catherine CHERIF

Pouvoirs:

Mathieu LUCAS MOUNIER à Philippe SALAÜN - Isabelle LEBOURDAIS à Sandrine THURET - Jean-Philippe MEHU à Laurence BIENNE - Jean LEMOINE à Dominique DELAMARRE - Anne GADBY à Cédric BINET - Pascale THEZE à Hermine

TOFFOLETTI - Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL - Sylvie LE LAY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Philippe SALAÜN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget primitif 2023 de la Commune – Ouverture de crédits par anticipation

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation dispose :

Jusqu'à l'adoption du budget... le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant qu'une ouverture de crédits est nécessaire aux opérations suivantes :

Opération

Service bâtiment

Pour l'acquisition d'un tabouret à roulettes

Opération

Vestiaires football

Pour l'acquisition d'un défibrillateur

Opération

Services techniques

Pour l'acquisition d'un compresseur

Opération

Multi-accueil

Pour l'acquisition de jeux extérieurs

Opération

Services espaces verts

Pour l'acquisition de matériels (compresseur, porte-outil multi-fonction,

désherbeur allée)

Affiché le

ID: 035-213501265-20230131-CNE23_020-DE

Opération

Restaurants scolaires

Pour la réfection de régulation de chauffage et l'acquisition de stores

Opération

Salle des sports

Pour la réfection d'une régulation de chauffage et l'acquisition d'un défibrillateur

et le remplacement des dégaines de la surface d'escalade

Opération

Espace galatée

Pour les travaux d'aménagement intérieur et l'acquisition d'un défibrillateur

Opération

Immeuble de rapport Pour des travaux de VRD

Opération

Service voirie

Pour l'acquisition de matériels

Opération

Mairie

Pour les travaux de la Mairie 3^{ème} tranche

Opération

Modernisation de la voirie

Pour la réalisation d'une chicane

Opération

Communication

Pour l'acquisition d'un ordinateur portable

Opération

Terrain de football

Pour l'acquisition d'un compresseur et l'arrachage d'une haie

Opération

Gestion des eaux pluviales

Pour la réalisation d'une clôture bassin tampon

Opération

Police municipale

Pour l'acquisition de matériels

Opération

Marché de Noël

Pour la réalisation de 2 chalets

Opération

Maison inclusive

Pour les travaux de viabilisation du terrain

Opération

Sécurité

Pour les travaux de réfection des alarmes et BAES

Opération

Aménagement des centre-bourgs

Pour les études d'aménagement

Considérant l'avis favorable de la Commission Budgets - Finances, réunie le 23 janvier 2023,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé :

1°) D'ouvrir les crédits suivants :

Opération 101

Service bâtiment

Article 2184

Mobilier......310 €

Code fonctionnel 020 Administration générale de la collectivité

Affiché le

ID: 035-213501265-20230131-CNE23_020-DE

<i>Opération 241</i> Article 2188 Code fonctionnel 412	Vestiaires Autres immobilisations corporelles2 500 € Stades
Opération 245 Article 2188 Code fonctionnel 020	Services techniques Autres immobilisations corporelles
<i>Opération 256</i> Article 2313 Code fonctionnel 64	Multi-accueil Constructions
Opération 269 Article 2158 Code fonctionnel 823	Services espaces verts Autres installations matériels et outillages techniques35 000 € Espaces verts urbains
Opération 288 Article 2313 Code fonctionnel 251	Restaurants scolaires Constructions
Opération 289 Article 2188 Article 2313 Code fonctionnel 411	Salle des sports Autres immobilisations corporelles
Opération 290 Article 2313 Code fonctionnel 422	Espace galatée Constructions
Opération 291	Immeubles de rapport
Article 2313 Code fonctionnel 71	Constructions
Code fonctionnel 71 Opération 296 Article 2313	Constructions5 000 €
Code fonctionnel 71 Opération 296 Article 2313	Constructions
Code fonctionnel 71 Opération 296 Article 2313 Code fonctionnel 020 Opération 300 Article 2315	Constructions
Code fonctionnel 71 Opération 296 Article 2313 Code fonctionnel 020 Opération 300 Article 2315 Code fonctionnel 822 Opération 303 Article 2183	Constructions
Code fonctionnel 71 Opération 296 Article 2313 Code fonctionnel 020 Opération 300 Article 2315 Code fonctionnel 822 Opération 303 Article 2183 Code fonctionnel 023 Opération 310 Article 2188 Article 2315	Parc privé de la ville Mairie Constructions

Affiché le

ID: 035-213501265-20230131-CNE23_020-DE

Opération 359 Marché de Noël Article 2313 Constructions......11 000 € Code fonctionnel 91 Foires et marchés Opération 360 Sécurité Article 2313 Constructions......5 000 € Code fonctionnel 110 Services communs Opération 366 Centre-bourgs Article 2031 Etudes......30 000 € Code fonctionnel 820 Services communs Opération 367 Maison inclusive Installations matériels et outillages techniques......15 000 € Article 2315 Code fonctionnel 822 Voies communales et routes

2°) De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à :

· 27 voix POUR

· 1 ABSTENTION: Françoise LEBRUN

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

POUR AMPLIATION CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 15/02/2023

-Publication en ligne le 16/02/2023

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ		
Les voies de recours	Les délais	
Devant le Maire		
. Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.	
Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u> .	